



Arrets maladie et congés payes

Par **AIDECOMPTABLE**, le **02/07/2010** à **21:58**

Bonjour,

J'ai eu 2 arrêts de travail pour maladie pour la période de 2009 soit une de 2 jours et l'autre de 3 jours, je n'ai donc pas eu droit aux indemnités journalières de la S.S. ni au maintien de salaire qui ne se fait pas dans ma société.

Mon patron m'a donc accordé 29,5 jours de congés payés.

Ma question est :

" Mon employeur a-t-il droit de me décompter ces jours d'absences pour maladie de mes jours de congés payés annuel?"

Ma convention est celle du **[s]commerce de gros[/s]**.

Merci à tous ceux qui pourront me répondre.

Par **Visiteur**, le **03/07/2010** à **07:54**

bonjour,

pour avoir droit aux 30 jours de congés il faut avoir travaillé 48 semaines complète.
(pendant la période du 1er juin au 31 mai)

normalement pour vous je ne pense pas que 5 jours vous enlève le droit à congés...